



Organización Internacional del Café  
Organizaçào Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP Council 171/08 Rev. 1

4 juillet 2008  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
101<sup>e</sup> session  
22 – 26 septembre 2008  
Londres, Angleterre

**Propositions de révisions  
du mandat du Comité des statistiques**

### **Contexte**

1. Le document ci-après contient des propositions de révisions du mandat du Comité des statistiques (document EB-3833/02) tenant compte des dispositions de l'Accord de 2007.
2. Le projet de mandat a été examiné par le Comité des statistiques à sa réunion du 21 mai 2008, qui a noté que les Membres exportateurs appuyaient les propositions formulées par les États-Unis d'Amérique. Comme il a été suggéré au cours des discussions du Conseil en mai 2008, les aspects du règlement intérieur des comités relatifs à la durée des mandats, à la nomination des bureaux, aux langues de travail, au lieu des réunions, aux rapports etc. sont traités dans la Règle 35 du Règlement de l'Organisation (document WP-Council 165/08 Rev 1). Le présent document contient les propositions soumises par un Membre (voir le document WP-Council 177/08). L'annexe contient le projet de mandat qui a été examiné par le Conseil en mai 2008.
3. Les Membres sont invités à soumettre leurs observations par écrit au Directeur exécutif avant le **29 août 2008 au plus tard**, pour que les contributions puissent être diffusées bien avant la 101<sup>e</sup> session du Conseil à laquelle le présent document sera examiné.

### **Mesure à prendre**

Le Conseil est invité à examiner ce document.

## COMITÉ DES STATISTIQUES

### PROJET RÉVISÉ DE MANDAT

[1 a) Le Comité des statistiques (le Comité) examine, évalue et fait des recommandations au Conseil sur les questions statistiques, à savoir :

- (i) certificats d'origine ;
- (ii) informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde, y compris des informations sur les différentes catégories de marchés, les produits à base de café, les zones géographiques, les structures des marchés et les créneaux de marché ;
- (iii) prix indicatifs ;
- (iv) stocks et réserves ;
- (v) respect par les Membres des dispositions concernant la communication des renseignements statistiques ;
- (vi) assistance technique ;
- (vii) évaluation des définitions techniques ;
- (viii) publications ;
- (ix) diffusion par voie électronique ; et
- (x) liaison avec les autres organisations.]

[1 b) Le Comité des statistiques (le Comité) a pour objectif d'aviser le Conseil sur les travaux de l'Organisation liés aux statistiques, notamment tous les aspects du recueil, du rassemblement et de la diffusion d'informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations, les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde. Le Comité avise également le Conseil sur la fourniture d'informations statistiques par les Membres et sur l'assistance technique dont les Membres ont besoin pour fournir les informations statistiques et autres exigées dans le cadre de l'Accord.]

[2 a) Le Comité est composé de trois représentants des Membres exportateurs et de trois représentants des Membres importateurs. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence d'au moins deux représentants des Membres exportateurs et au moins deux représentants des Membres importateurs.]

[2 b) Le Comité est composé de tous les Membres ; toutefois, pour atteindre le quorum des réunions, le Conseil désigne trois représentants des Membres exportateurs et trois représentants des Membres importateurs, dont au moins deux des représentants désignés dans chaque catégorie de Membre doivent être présents.]

[3. Le Comité nomme son président et son vice-président.]

[4 a) Les représentants du Comité consultatif du secteur privé sont invités à assister aux réunions du Comité à titre d'observateurs permanents. A l'invitation du Conseil, les représentants des pays non membres et des organisations pertinentes ainsi que les experts des questions ayant trait au café peuvent participer en qualité d'observateurs.]

[4 b) Les non membres et les organisations invités à participer aux sessions du Conseil en qualité d'observateurs peuvent également participer aux réunions du Comité en qualité d'observateurs.]

## MANDAT DU COMITÉ DES STATISTIQUES

### Objectif

1. L'objectif du Comité des statistiques est d'examiner, évaluer et faire des recommandations au Conseil ~~et/ou au Comité exécutif~~ sur les questions statistiques, à savoir :

- (i) certificats d'origine ;
- (ii) ~~statistiques des échanges~~ **informations statistiques sur la production, les prix, les exportations, les importations et les réexportations, la distribution et la consommation de café dans le monde, y compris des informations sur les différentes catégories de marchés, les produits à base de café, les zones géographiques, les structures des marchés et les créneaux de marché ;**
- ~~(iii) renseignements sur les nouveaux secteurs du marché et sur les pays qui produisent plus d'un type/d'une qualité de café ;~~
- (iv) prix indicatifs ;
- (v) ~~vérification des stocks et réserves ;~~
- (vi) respect par les Membres des dispositions concernant la communication des renseignements statistiques ;
- [nouveau] assistance technique ;**
- (vii) évaluation des définitions techniques ;
- (viii) publications ;
- (ix) diffusion par voie électronique ; et
- (x) liaison avec les autres organisations.

### Durée

2. Le Comité des statistiques est un comité permanent de l'Organisation.

### Composition

**3.** Le Comité est composé de [deux] [trois] représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs, de [deux] [trois] représentants ou experts désignés par les Membres importateurs et de deux experts désignés par le Directeur exécutif pour un mandat de deux années caféières. La liste des experts désignés par les Membres exportateurs, les Membres importateurs et le Directeur exécutif est soumise à l'approbation du Conseil à sa dernière session ordinaire de l'année caféière.

**4.** Les réunions du Comité des statistiques sont ouvertes à la participation de tous les Membres de l'Organisation. Les représentants du **Comité consultatif du secteur privé** et des experts en matière de statistiques du café **sont également invités à assister aux réunions du Comité.**

**5. Des représentants** ~~Des participants en provenance des pays non membres et des organisations pertinentes~~ peuvent en faire partie ~~à titre consultatif~~ **à titre d'observateurs et à l'invitation du président.**

### **Bureau du Comité**

**6.** Le président **et le vice-président** du Comité des statistiques sont élus pour une durée de **[un] [deux]** ans par les représentants du Comité des statistiques à la première réunion de l'année caféière.

### **Réunions/procédures**

**7.** Le Comité des statistiques se réunit au siège de l'Organisation pendant les sessions ordinaires du Conseil ~~et les réunions du Comité exécutif, le cas échéant,~~ selon que de besoin.

**8. Le Comité travaille en anglais seulement.**

**9.** Le Comité arrête son ordre du jour.

**10.** Le Comité arrête son règlement intérieur.

**11. Le Comité peut créer des groupes de travail pour faciliter ses travaux.**

**12.** Le Président du Comité soumet des rapports réguliers à l'examen du Conseil ~~et/ou du Comité exécutif.~~

### **Quorum**

**13.** Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence **d'au moins [un] [deux]** représentants ou experts désignés par les Membres exportateurs, et **au moins [un] [deux]** représentants ou experts désignés par les Membres importateurs et **au moins un** expert désigné par le Directeur exécutif. ~~La durée du mandat des membres du Comité des statistiques est de deux ans. La liste des experts désignés à cette fin par le Directeur exécutif est soumise à l'approbation du Conseil à la dernière session ordinaire de l'année caféière. Le Conseil approuve en même temps les noms des experts désignés par les Membres exportateurs et importateurs.~~